

DECRET N° 2024/542 DU 17 NOV 2024
portant nomination du Coordonnateur National Adjoint du
Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de
Réintégration.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- VU le décret n° 2018/719 du 30 novembre 2018 portant création du Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Monsieur **DZOZONG ALIENOU GUY ALAIN** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Coordonnateur National Adjoint du Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration.

ARTICLE 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

YAOUNDE, le 17 NOV 2024

